

N° 2 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIEREXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 12 février 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation
07.02.2025

Date d'affichage
13.02.2025

**Demande de subvention –
Contrat reconquête Centre-
Ville Centre-Bourg – Voie du
lotissement par la commune.**7 Finances locales
7.5 SubventionsActe rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Marie-Emmanuelle CORRE (excusée),
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN (procuration à Madame Françoise MICHELET)
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VALLAS.

Vu le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs, sur les années 2022 à 2026 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 662 666,48 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2021 mettant en œuvre le dispositif intercommunal de reconquête des centres bourgs,

Vu l'avenant n° 2 établi dans le cadre du Contrat Reconquête Centre-Ville Centre Bourg,

Vu les fiches actions précédemment réalisées par le bureau d'étude,

Vu le plan de financement,

Vu le périmètre du centre bourg,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,**DÉCIDE**
À l'unanimité

.../...

1°) D'approuver la réalisation du plan d'action suivant pour 2025 :

- Voie du lotissement par la Commune d'un montant de 190 000 € HT.

2°) D'approuver les travaux précités dont le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil Départemental : 114 000 €
- Vichy Communauté : 38 000 €
- Autofinancement : 38 000 €.

3°) De solliciter les subventions accordées par le Conseil Départemental et Vichy Communauté dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg ».

4°) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette action entrant dans le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg ».



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc GERMANANGUE